

Convention sur les armes à sous-munitions 2011
Intervention de la Belgique sur l'Universalisation de la Convention
(2ème Conférence des Etats-parties - Beyrouth – 14/09/2011)

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,
Chers Collègues,

.....
Tout d'abord, la Belgique souhaite encore une fois souligner l'importance du travail constant réalisé par le Japon au titre d'ami de la Présidence pour l'Universalisation. Le résultat est conséquent puisqu'à ce jour, le nombre d'Etats parties se monte à 63 et ne cesse de s'accroître. Déjà, depuis les réunions intersessionnelles, nous avons pu enregistrer six nouveaux Etats parties.

A Beyrouth, la réunion de 121 Etats confirme l'intense intérêt que la Convention suscite dans la communauté internationale. Sa tenue a sans doute stimulé les ratifications les plus récentes. Nous ne pouvons que nous réjouir de la présence de 34 Etats non-parties et parmi eux de 10 Etats du Moyen-Orient. Nous espérons que ceci est prometteur pour l'universalisation future du traité.

.....
Néanmoins, nous sommes au total 108 Etats signataires et il convient d'encourager SANS RELACHE les Etats qui n'ont pas encore lancé ou terminé le processus de ratification à poursuivre le plus rapidement possible la finalisation de leurs procédures internes. Notre activité est liée à l'exécution du Plan d'action de Vientiane.

.....
Dans une perspective à plus long terme, il nous incombe aussi, et plus particulièrement aux Etats qui ont accepté d'assister le Japon dans la promotion de la Convention pour leur région du monde spécifique, de tenter de persuader les Etats non signataires d'envisager de rejoindre la Convention et son système légal qui renforce le droit international humanitaire. Nous constatons pourtant que plusieurs grands pays, producteurs et/ou utilisateurs majeurs de bombes à sous-munitions n'ont cependant pas l'intention d'adhérer à notre Convention.

Nous devons en permanence garder à l'esprit que la mise en œuvre de la Convention doit avant tout permettre de réduire le nombre de victimes de sous-munitions, surtout au sein de la population civile, et doit aussi donner une impulsion forte aux activités de dépollution des zones contaminées par des sous-munitions non-explosées.

La Belgique s'est donc proposée pour travailler avec le Japon et faire la promotion de la Convention auprès des Etats du continent européen. C'est à ce titre que la délégation belge souhaite faire rapport des activités développées à ce jour.

- En premier lieu, nous avons entrepris une campagne de démarches bilatérales auprès des Etats membres de l'Union européenne non signataires pour réaffirmer notre engagement sur les principes qui fondent la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous avons aussi basé notre action sur l'importance que nous attachons à pouvoir envisager l'abandon des armes à sous-munitions dans les arsenaux militaires.

Les annonces de la finalisation à bref délai des procédures de ratification que nous avons entendues de la part de certains Etats membres nous réjouissent donc particulièrement.

Nous avons aussi voulu évoquer avec ces Etats la possibilité de lancer une réflexion en profondeur à propos des armes à sous-munitions, conformément à l'action n°5 du Plan d'action de Vientiane.

Au niveau diplomatique, nous avons demandé aux Ambassadeurs bilatéraux de Belgique de rester particulièrement sensibles à cette problématique.

- Ensuite, toujours dans cette perspective, les délégations belges dans les enceintes multilatérales couvrant le continent européen ont régulièrement évoqué, avec d'autres Etats parties à la Convention, la problématique grave posée par les armes à sous-munitions de sorte que le sujet des armes à sous-munitions soit maintenu à l'agenda des discussions.

- Enfin, suite à l'envoi des premiers rapports initiaux au Secrétariat de l'UNODA, élément pour lequel la Belgique est particulièrement attentive en regard de sa responsabilité pour les questions de rapportage, des instructions générales ont été transmises par le Ministre des Affaires étrangères à toutes les Ambassades et Consulats de Belgique, d'informer le Ministère à propos de toutes activités, séminaires et expositions nationaux ou régionaux auxquels une participation belge pourrait être envisagée.
- De plus, la Belgique est prête à exécuter des démarches bilatérales en concertation avec tout partenaire intéressé pour promouvoir la Convention. Ce qui a déjà été le cas.

Monsieur le Président,

Pour conclure, nous nous permettons une fois encore de lancer un appel à tous les Etats signataires pour une finalisation rapide en vue d'être Etats parties à la Convention. L'efficacité de nos travaux est, en effet, tributaire de ce que tous les Etats s'engagent sans délais pour réaliser les objectifs de la Convention.

Seule, l'universalisation intégrale de la Convention permettra de coordonner les actions entreprises et de maximiser les moyens disponibles pour en finir avec ce type d'armes inhumaines et de réaliser les synergies avec d'autres instruments du droit international humanitaire. Synergies pour lesquelles la Belgique plaide sans relâche.

Nous devons donc, comme la Belgique a l'intention de le faire, poursuivre nos efforts et profiter de toutes les occasions propices pour remettre ce sujet à l'agenda à tous les niveaux utiles, diplomatiques et politiques.

Monsieur le Président,

Je vous remercie infiniment de votre attention.